

L'ÉCOLOISE

GRETZOISE

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS • PRINTEMPS/ÉTÉ 2023

N°130



05

INFOS
PRATIQUES

12

EN BREF

16

CADRE
DE VIE

17

DOSSIER





Jean-Paul GARCIA ROBIN
Maire de Gretz-Armainvilliers



Mes chers concitoyens,

En cette période estivale, vous êtes nombreux à désirer des vacances reposantes pour préparer votre rentrée de septembre dans de bonnes conditions. Il faut dire que le premier semestre de cette année a été riche en événements et en émotions.

Pendant l'été, la commune et les services continuent de travailler, pas à la même cadence, mais néanmoins à une poursuite de l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens. Des travaux importants sur nos routes sont prévus sur : le Chemin du Val des Dames, sur la Rue du Docteur Hutinel, le croisement de la Rue de la Ferme et de l'Avenue Buffon, le croisement de l'Avenue Buffon et de la Rue de Maison Rouge, etc. Tout ceci risque de perturber, momentanément, les habitudes de certains d'entre vous. Nous nous excusons des désagréments mais ces travaux sont indispensables à la sécurité routière et aux conditions de circulation. Je tiens à féliciter, tout comme le Conseil municipal, la brillante prestation des élèves de la section sportive football du collège Hutinel. Participant au championnat de France, parmi les 16 meilleures équipes de notre pays, ils finissent douzième après un parcours exceptionnel. La Ville de Gretz, partenaire de la section, félicite aussi les entraîneurs et l'équipe dirigeante du collège Hutinel. Nos jeunes sportifs, en-dehors du collège Hutinel, pratiquent aussi leur sport préféré au sein du SCGT Football.

Cet été est annoncé plus chaud que celui de la canicule de 2003. Il n'est pas inutile de vous rappeler de faire de la prévention surtout auprès des personnes fragiles (les enfants, les personnes âgées, etc.), sachant bien, par ailleurs, que les urgences médicales risquent d'être saturées par manque de moyens humains.

Pour la rentrée de septembre, tout est en place pour vous accueillir au service scolaire, le personnel vous donnera toutes les informations nécessaires. N'oublions pas le Forum des Associations culturelles et sportives, le 9 Septembre, afin que les responsables des associations puissent vous accueillir et vous informer sur les activités qu'ils proposent.

En attendant, je vous souhaite de bonnes vacances et par la suite un bon retour pour la rentrée.

Amicalement

05

Infos pratiques



12

En bref



16

Cadre de vie



17

Dossier
Finance municipale
2023

20

Rétrospective



32

Zoom



L'ÉCOUTEGRETZOISE

Magazine municipal gratuit de la Ville de Gretz-Armainvilliers • Directeur de la publication : Jean-Paul GARCIA ROBIN • Rédacteur en Chef : Isabelle LENOIR • Conception et réalisation : Olivier NONIS Graphiste • Tirage : 3800 exemplaires • Photos et droits réservés à la Mairie de Gretz-Armainvilliers.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

Liste des délibérations

Délibération N°002023_001 : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 Novembre 2022.

Délibération N°002023_002 : Compte-rendu des décisions du Maire.

Délibération N°002023_003 : Débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2023.

Délibération N°002023_004 : Approbation de la convention unique relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne pour l'année 2023.

Délibération N°002023_005 : Personnel communal - Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet.

Délibération N°002023_006 : Personnel communal - Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet.

Délibération N°002023_007 : Personnel communal - Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité.

Délibération N°002023_008 : Personnel communal - Suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants et création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants ouvert aux agents contractuels sur la base de l'article L332-14 du Code de la Fonction Publique.

Délibération N°002023_009 : Cession d'un véhicule (car Mercedes).

Délibération N°002023_010 : Modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Liste des délibérations

Délibération N°002023_011 : Compte-rendu des décisions du Maire.

Délibération N°002023_012 : Modalités de mise en œuvre de vacances pour les besoins d'encadrement de la pause méridienne et de l'accueil de loisirs sans hébergement L'arbre aux enfants - Année scolaire 2023/2024.

Délibération N°002023_013 : Bons fournitures scolaires Année scolaire 2023/2024.

Délibération N°002023_014 : Bons sportifs et culturels Année scolaire 2023/2024.

Délibération N°002023_015 : Titre de transport Imagine'R - Participation de la commune pour l'année scolaire 2023/2024.

Délibération N°002023_016 : Autorisation d'organisation d'un séjour pédagogique et fixation de la participation des familles - Année scolaire 2023/2024.

Délibération N°002023_017 : Séjour pédagogique 2023 Attribution d'une subvention.

Délibération N°002023_018 : Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Sporting Club Gretz-Tournan (SCGT) et attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2023.

Délibération N°002023_019 : Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Musicale du Val des Dames (AMVD) et attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2023.

Délibération N°002023_020 : Attribution de subventions annuelles de fonctionnement à diverses associations Année 2023.

Délibération N°002023_021 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ACEL - Année 2023.

Délibération N°002023_022 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Club du Temps Retrouvé Année 2023.

Délibération N°002023_023 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Club Philatélique Année 2023.

Délibération N°002023_024 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association SHAFa Année 2023.

Délibération N°002023_025 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association TOUTATRAC Année 2023.

Délibération N°002023_026 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Maison de la Culture et des Loisirs - Année 2023.

Délibération N°002023_027 : Transactions immobilières Bilan 2022.

Délibération N°002023_028 : Rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France Exercice 2022.

Délibération N°002023_029 : Approbation du compte de gestion de la commune - Exercice 2022.

Délibération N°002023_030 : Approbation du compte de gestion du service d'assainissement - Exercice 2022.

Délibération N°002023_031 : Approbation du compte administratif de la commune - Exercice 2022.

Délibération N°002023_032 : Approbation du compte administratif de l'assainissement - Exercice 2022.

Délibération N°002023_033 : Affectation du résultat du compte administratif de la commune - Exercice 2022.

Délibération N°002023_034 : Affectation du résultat du compte administratif du service d'assainissement Exercice 2022.

Délibération N°002023_035 : Révision du montant des attributions de compensation dans le cadre de l'imputation partielle en section d'investissement des charges transférées à la Communauté de communes Les Portes Briardes, entre villes et forêts au titre de la compétence zone d'activité économique.

Délibération N°002023_036 : Vote des impositions à comprendre dans les rôles généraux 2023.

Délibération N°002023_037 : Vote du budget primitif de la commune - Année 2023.

Délibération N°002023_038 : Vote du budget primitif du service d'assainissement - Année 2023.

Délibération N°002023_039 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement - Année 2021.

Délibération N°002023_040 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SMIAEP Année 2021.

Bienvenue

Vous êtes un nouveau commerçant ou artisan sur la commune de Gretz-Armainvilliers et vous venez d'ouvrir une boutique en ville ?

Faites vous connaître auprès de la Mairie - Service Communication pour apparaître dans la section Bienvenue réservée aux artisans et commerçants de la ville

Quelles sont les conditions ?

- Être artisan ou commerçant gretzois
- Avoir une boutique/pignon sur rue

Quelles informations fournir en mairie ?

- Adresse
- Horaires d'ouverture
- Contact : téléphone/e-mail

Pour information, il s'agit d'un service gratuit proposé par la Municipalité à chaque publication du magazine municipal.



Les Délices d'Olivia et Grégory

BOULANGERIE

32, rue de Paris

01 75 90 07 84

Horaires : du mercredi au dimanche, de 6h15 à 19h30



AJ Naturel Indien Beauté

INSTITUT DE BEAUTE

22, rue de Paris

09 55 23 17 66

Horaires : du lundi au samedi de 10h à 19h

Le dimanche de 9h à 12h

Opération Tranquillité Absences : partez tranquilles !

Pour certains gretzois, les vacances scolaires sont synonymes de départ en vacances. Le temps des vacances ou pour une simple escapade en week-end, soyez vigilants et partez plus sereins. Ayez le réflexe « Opération Tranquillité Absences » !

En effet, afin de prévenir les éventuels cambriolages, notamment pendant la période estivale, la Police municipale de Gretz-Armainvilliers propose ce service, gratuitement.

Comment ça marche ?

Ce service permet aux gretzois qui en font la demande de bénéficier de passages aléatoires de la police de proximité aux abords du domicile. Au-delà de l'effet dissuasif de ces patrouilles en uniforme, vous êtes assuré d'être prévenu au plus vite en cas de tentative d'intrusion ou de cambriolage.

Pour information, ce dispositif est assuré tout au long de l'année, y compris en dehors des vacances scolaires et ce quel que soit le motif de votre absence.

Pour bénéficier du service, il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription disponible



auprès de la Police municipale et de l'accueil mairie ou bien sur le site internet de la Ville dans le menu « Au Quotidien » à l'onglet « Habiter ». Une fois la fiche d'inscription remplie, vous devez la retourner à la Police municipale.

Pour rappel, cette demande n'engage en aucune manière, ni la responsabilité de la Ville, ni celle de la Police municipale en cas de cambriolage, d'intrusion ou incidents divers.

Du bon sens et les bons réflexes ...

Si le dispositif est efficace, il ne protège pas à 100% !

Voici quelques précautions à prendre afin de limiter les risques :

- Fermez correctement toutes les issues de votre habitation (portes, volets, baies vitrées, portail, garage ...).
- Mettez à l'abri vos effets précieux et faciles à emporter (bijoux, argent, high tech, chéquier ...).
- Donnez l'impression que votre logement est habité : programmeur automatique d'éclairage, ou via votre smartphone, demandez à une personne de confiance de vider votre boîte aux lettres (idem pour les poubelles).
- Restez discret sur les réseaux sociaux : n'indiquez jamais vos dates de départ sur internet.

Contact :

Police municipale : 01 64 42 83 32 ou policemunicipale@mairie-gretz.fr.

Objets trouvés : réclamez-les !

Chaque année, de nombreux objets sont perdus dans l'espace public, puis trouvés et remis à la Police municipale ou directement à l'accueil de la Mairie. Ces objets sont très divers : clés, sacs, vêtements, lunettes, cartes ... et en fonction de leur nature, ils sont conservés selon des durées variables.

A l'issue du délai légal de conservation, ils sont alors, selon les cas, transférés à une autre administration, vendus aux Domaines ou même détruits.

Il est donc important que les personnes qui ont perdu un objet contactent rapidement la Mairie.

Contact : Accueil Mairie - 01 64 42 83 00 ou contact@mairie-gretz.fr.



PLAN CANICULE



Depuis plusieurs années, l'été est synonyme de fortes chaleurs et de périodes de canicules. En prévention et pour soutenir les seniors, la Ville de Gretz-Armainvilliers dispose du plan canicule. Cette opération de vigilance à destination des personnes fragiles est pilotée par le CCAS.

À partir du mois de mai, les seniors âgés de 70 ans et plus, inscrits à l'état-civil, reçoivent un courrier d'information relatif au plan de prévention canicule. Un questionnaire est également envoyé aux seniors à l'issue duquel les personnes interrogées peuvent s'inscrire, au choix, sur le registre nominatif du CCAS.

Ce registre nominatif, recueillant l'identité et les coordonnées des personnes fragiles, permet de veiller sur ces personnes notamment par des appels réguliers en période de canicule.

Pour plus d'informations sur le dispositif : CCAS - 01 64 07 06 65.





Adoptez les bons réflexes pour un barbecue

Si l'arrivée de l'été rime avec grillades en plein air, l'appel de la braise ne doit pas se faire au détriment des voisins, ni de la sécurité. Voici quelques informations à connaître avant d'allumer son barbecue !

Pour qu'un trouble soit reconnu, il faut pouvoir attester des nuisances causées par le barbecue. Sa fréquence, sa durée, son intensité, le moment auquel il se produit (jour ou nuit), le lieu, le noircissement d'un mur ou la projection de cendres, ... Il existe de nombreux facteurs qui peuvent être considérés comme une nuisance. Par respect pour son voisinage, mieux vaut donc choisir correctement l'emplacement de son barbecue.

De manière générale, l'article L131-1 du code forestier interdit « de porter ou d'allumer un feu à moins de 200 mètres d'un espace boi-



sé ». Par ailleurs, il reste interdit d'allumer un barbecue dans des lieux publics (parc, square, parking, place ...).

Entretien des trottoirs désherbage et tonte



L'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir un cadre de vie. Les employés communaux nettoient la voie publique. Toutefois, en dehors de ces actions, l'entretien des trottoirs et des caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires.

Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute sai-

son. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage, le démoussage et la tonte des trottoirs. Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques, désormais interdits par la loi.

Les balayures ne doivent être en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux de pluies. Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. En cas de non-respect de ces dispositions et en cas d'accident avec un tiers, la responsabilité du propriétaire ou du locataire pourra être engagée.

LES BRUITS DE VOISINAGE

Avec le retour des beaux jours, quelques règles s'imposent et méritent d'être rappelées afin d'assurer sécurité et quiétude.

L'arrêté municipal en date du 15 Octobre 2019, relatif à la sécurité, à l'hygiène, à la propreté et à la lutte contre le bruit sur le territoire de la commune, régit les horaires pour réaliser des travaux de bricolage et de jardinage : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 du lundi au vendredi ; de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi et de 10h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés. Pour les travaux tels que les chantiers de construction, l'utilisation d'engins bruyants et les rotations de camions sur la commune, l'arrêté les autorise uniquement du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00. Ils sont strictement interdits le samedi, le dimanche ainsi que les jours fériés.

Par ailleurs, le non-respect de ces dispositions peut être puni par une contravention de 3^{ème} classe (450€).





Attention aux chenilles processionnaires !

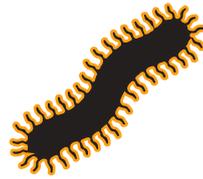
Contrairement aux apparences, la chenille processionnaire n'est pas inoffensive : elle représente un danger tant pour l'Homme que pour les animaux domestiques.

Quels sont les risques pour la santé ?

- De fortes réactions allergiques au niveau des yeux,
- Des rougeurs et des démangeaisons sur la peau,
- Des difficultés respiratoires.

Comment réagir en cas d'exposition ?

- En cas de détresse respiratoire ou de réaction allergique grave, appelez le 15 ou le 112.
- En cas d'autres symptômes (rougeurs, démangeaisons ...), consultez un médecin.
- En cas de suspicion d'exposition, prenez une douche et changez de vêtements.
- Si vos animaux sont touchés, consultez un vétérinaire.



Danger : frelons asiatiques !



Depuis son apparition en 2014 en Seine-et-Marne, le frelon asiatique fait malheureusement partie des indésirables du printemps et de l'été. Présent désormais sur la totalité des départements, il s'attaque avant tout aux vergers et à une multitude d'insectes.

Que faire en cas de présence d'un nid dans votre jardin ?

- N'appelez pas les pompiers, ils ne sont pas équipés pour traiter ce genre de problème.

- Ne tentez pas de le détruire, le danger de se faire piquer est très important.

- Retrouvez la liste des entreprises spécialisées du département sur :

<https://www.frelons-asiatiques.fr/societe/77-seine-et-marne>

A SAVOIR : la destruction des nids n'est pas obligatoire mais si vous ne le faites pas, vous seriez tenu pour responsable si quelqu'un se fait piquer.

Les abeilles et les guêpes : amis naturels dangereux

Au printemps et en été, les abeilles et les guêpes sont omniprésentes dans nos jardins. Indispensables pour la pollinisation, ces insectes peuvent être un calvaire voire dangereux en cas d'allergies.

En cas de présence d'un essaim, n'essayez pas de le détruire. Faites appel à un professionnel ! RDV sur le site de France Guêpes pour retrouver l'annuaire des professionnels du département. Certains apiculteurs proposent leurs services pour l'enlèvement d'essaim d'abeilles afin de sauvegarder la colonie. (cf Martial LATOUR 06 71 00 62 45 - Gretz).



Le retour du moustique tigre

Le printemps marque aussi le retour du moustique tigre dans certains secteurs de la région francilienne.

Le moustique tigre est un vecteur de maladies virales comme le chikungunya, la dengue ou le virus zika. Installé depuis 2004 en France, l'ensemble du territoire est concerné par un risque de développement de maladies transmises par les moustiques.

Eviter la prolifération est un enjeu essentiel de la prévention mise en place par l'ARS.

Le moustique tigre est un opportuniste et profite de toutes les rétentions d'eau douces et claires généralement de petites tailles pour y pondre ses œufs qui deviennent adultes en 1 à 2 semaines.

Afin de lutter contre l'apparition et la prolifération du moustique tigre une seule solution : supprimer ou vider tous les endroits et objets pouvant retenir l'eau de pluie (coupelles, réservoir d'eau de pluie, gouttières, seaux ...).

Pour signaler la présence de moustique tigre : www.signalement-moustique.fr.



Le cimetière communal : règles, démarches et entretien

Lieu de recueillement où reposent les défunts, le cimetière est un lieu de respect et de mémoire. Il convient de se conformer à certaines règles d'usage.

Les cimetières sont laïcs et publics et la commune est en charge de la gestion des lieux. Le maire détient les pouvoirs de police au sein des cimetières de sa commune. Il s'agit de l'autorité compétente pour faire respecter le règlement du cimetière et les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publiques. Toute inhumation ou exhumation et travaux doivent être autorisés par le maire.

La Ville de Gretz-Armainvilliers bénéficie de deux cimetières : l'ancien et le nouveau. Les cimetières de la commune ont des horaires d'ouverture bien spécifiques : du

Le service État-civil de la mairie est en charge de la gestion des concessions et des démarches à suivre pour l'inhumation d'un proche. Pour rappel, une concession est une parcelle de terrain au cimetière dont la mairie attribue l'usage à un concessionnaire pour qu'il puisse y fonder sa sépulture ou celle d'un proche. La durée d'attribution d'une concession peut varier, à Gretz-Armainvilliers entre 30 ans ou perpétuité comme suite : de 30 ans à perpétuité pour une concession de terrain, 30 ans pour une case de colombarium et 30 ans pour une caverne. Les démarches à entreprendre pour le renouvellement d'une concession sont gérées par l'Etat-civil.

1^{er} avril au 30 septembre, de 9h00 à 20h00 ; et du 1^{er} octobre au 31 mars, de 9h00 à 18h00. Le nouveau cimetière est équipé d'un colombarium doté de cases, d'un jardin du souvenir ainsi que de caverne. L'aménagement d'un colombarium et d'un jardin du souvenir sont obligatoires pour toutes les communes de plus de 2000 habitants. Ce type de conces-

sion répond à la demande croissante de la pratique de la crémation en France.

L'entretien du cimetière (chemins, végétalisation, bancs, etc.) relève des missions quotidiennes des agents communaux. L'entretien des tombes incombe au concessionnaire, c'est-à-dire, la famille ou les ayants droit.

Permission de voirie : pensez à votre demande préalable

En tant que riverain, si vous souhaitez effectuer des travaux qui affectent le domaine public ou l'occuper temporairement, vous devez au préalable demander (et obtenir) une autorisation de voirie de la municipalité.

Cette demande doit obligatoirement avoir lieu, par exemple, pour la création d'un bateau, l'installation d'une benne à gravats ou d'un échafaudage, pour le stationnement d'un camion de déménagement ou d'un engin de chantier.

Votre demande doit être faite, auprès des Services Techniques par courrier ou de manière dématérialisée, par e-mail.

Attention ! Avant de faire une demande d'autorisation de voirie, assurez-vous que les travaux que vous projetez d'effectuer ne sont pas soumis à une demande d'autorisation d'urbanisme. De la même manière, si la chaussée concernée est une



départementale, vous devrez avoir fait une demande au préalable auprès des services départementaux.

Les demandes de permission de voirie et les demandes de permission de travaux sont à réaliser au plus tard trois semaines avant la date du début du chantier. Une

fois votre dossier traité - et si votre demande est acceptée - vous recevrez un arrêté et vous devrez vous acquitter des frais d'occupation en mairie.

Contact : Services Techniques
01 64 42 83 21
technique@mairie-gretz.fr

Chèque : énergie



Chaque année, l'Etat accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie.

Il s'agit d'une aide au paiement des factures d'énergies du logement. Il est attribué sous conditions de ressources. Si vous êtes éligibles, vous recevrez automatiquement votre chèque énergie, à votre nom, par courrier (à la dernière adresse indiquée à l'administration fiscale).

Quelles dépenses régler avec le chèque énergie ?

- Votre facture d'énergie auprès de votre fournisseur d'électricité, de gaz, de fioul domestique ou d'autres combustibles de chauffage.
- Vos charges d'énergie incluses dans votre redevance, si vous êtes logés dans un logement conventionné à l'APL ou dans un EPHAD ou EHPA, une résidence autonomie

ou bien un établissement de soins de longue durée.

- Certaines dépenses liées à des travaux de rénovation

Information

Les professionnels concernés ont l'obligation d'accepter le chèque énergie, conformément à l'article L124-1 du code de l'énergie.

ATTENTION ! Votre chèque énergie est valable jusqu'au 31 mars de l'année suivant sa date d'émission. La date de validité de votre chèque est inscrite sur le chèque.

Recrudescence des appels frauduleux : soyez vigilants ! L'assistance utilisateur ne vous contactera jamais pour vous demander vos coordonnées bancaires.

Pour plus d'information concernant votre éligibilité, l'annuaire des professionnels acceptant le chèque, etc. Rendez-vous sur le site : www.chequenergie.gouv.fr.

Le bonus vélo pour acheter un vélo neuf



La prime à la conversion 2023 a été augmentée pour inciter les citoyens français à se diriger vers la transition énergétique. En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique vous pouvez, si vous répondez aux différents critères d'éligibilité, disposer d'une aide financière :

- les critères d'éligibilité ont été rehaussés, à partir du 1er janvier 2023 dans le but de couvrir 50% des ménages les plus modestes (revenu de référence pondéré par le nombre de parts fiscales inférieur à 14 089€, contre 13 489€ en 2022).

- Pour les citoyens résidant en France et présentant des ressources inférieures à 14 089€ ou encore en situation de handicap, vous pouvez prétendre à cette aide.

Toutes les aides en fonction du vélo acheté sont disponibles sur le site de l'Agence France Electricité qui accompagne les particuliers dans leurs démarches administratives.

Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire de déposer sa demande sur le site : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/> dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les vélos (hormis les vélos enfants de 16 pouces) vendus neufs par des commerçants doivent faire l'objet d'un marquage. Ce procédé a été mis en place afin de lutter contre le vol, le recel ou la revente illicite de bicyclettes. Cette mesure a également été étendue aux vélos d'occasion vendus par des commerçants depuis le 1^{er} juillet 2021.

L'Association de Promotion et d'Identification des Cycles et de la mobilité active (APIC) a été désignée pour gérer de manière exclusive le Fichier National des Cycles Identifiés (FNUCI). Cette base de données centralise tous les identifiants uniques provenant des différents opérateurs d'identification agréés. Son objectif : être en mesure de contacter le plus rapidement possible le propriétaire d'un vélo retrouvé pour pouvoir lui restituer.

L'obligation de marquage ne s'applique pas aux particuliers mais l'identification est vivement conseillée. Pour procéder à une identification, il vous suffit de vous rendre chez un commerçant en charge de la vente de cycles neufs ou d'occasion. Le service coûte entre 10 et 30€ selon les opérateurs d'identification.

Préparer la rentrée des enfants



Activités des enfants, cantine, centre de loisirs... la rentrée scolaire rime bien souvent avec démarches administratives. Voici un petit rappel des différentes démarches à effectuer avant la rentrée de septembre, pour passer des vacances sereinement.

Faire calculer son quotient familial

La Ville de Gretz-Armainvilliers a son propre quotient familial, en plus de celui de la CAF et des impôts. Afin de pouvoir bénéficier des tarifs correspondant à vos revenus et à votre situation familiale pour les différentes activités proposées par la Ville, vous devez obligatoirement effectuer cette démarche

en amont. Jusqu'au mois de septembre 2023, vous devez soit vous rendre sur l'espace citoyens à destination des parents soit directement au Service Enfance de la Mairie afin d'évaluer votre quotient familial.

Inscrire ou réinscrire son enfant aux activités

Les enfants scolarisés sur la commune bénéficient de plusieurs activités essentielles dans leur quotidien : la restauration collective, le périscolaire, le centre de loisirs, l'étude surveillée... Pour plus de sérénité, vous pouvez dès à présent procéder aux démarches d'inscriptions pour les activités périscolaires de vos enfants.

La communauté professionnelle territoriale de santé à votre service

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) constituent un réel outil pour :

- Répondre aux besoins de santé de la population et optimiser votre quotidien professionnel,
 - Promouvoir une approche globale et territorialisée des parcours de santé,
 - Proposer une interprofessionnalité entre les différents acteurs de santé du territoire.
- La CPTS de la Brie s'est constituée en novembre 2019, afin de répondre aux différents enjeux notamment le renforcement des soins de proximité, l'accessibilité et la continuité des soins et de les décliner sur son territoire.

La CPTS de la Brie organise, en partenariat avec la Maternité de Tournan-en-Brie, des ateliers pratiques, des temps d'échanges et d'information à destination des parents et futurs parents du territoire.

Ces ateliers, dispensés par des professionnels de santé (psychomotricienne, sage-femme, puéricultrice), sont totalement gratuits et ont pour but d'apporter une aide, de répondre aux différentes interrogations, d'accompagner les familles dans une parentalité propre à favoriser un développement harmonieux de l'enfant dans son environnement familial et matériel.

TOUTES VOS DÉMARCHES SUR L'ESPACE CITOYENS

Celui-ci vous permet à tout moment de :

- Accéder à votre compte personnel pour effectuer toutes les démarches liées aux prestations périscolaires (restauration, accueils du matin et du soir, ALSH, vacances scolaires ...),
- Consulter vos factures et régler en ligne,
- Effectuer vos réservations,
- Réserver, modifier ou annuler une activité (le samedi précédent la semaine concernée).

Deux options : rendez-vous au Service Enfance en Mairie muni des pièces justificatives suivantes : le livret de famille ou extrait d'acte de naissance, carnet de vaccination de l'enfant, justificatif de domicile et une décision de justice pour les parents divorcés. Vous pouvez également réaliser cette inscription directement en ligne via l'Espace Citoyens, sur le site internet de la Ville.



L'objectif de la CPTS est d'améliorer l'accès aux soins de tous comme :

- Faciliter l'accès à un médecin traitant pour la population du territoire,
- Organiser l'offre de soins non programmés sur le territoire,
- Renforcer les coopérations Ville-Hôpital comme c'est déjà le cas avec l'Hôpital de Forcilles,
- Favoriser l'accès aux soins sur les besoins en IVG des femmes,
- Organiser les parcours et les prises en charges des patients atteints de cancer,
- Développer la prévention sur le territoire.

Plus d'informations sur le site www.cptsdelabrie.fr



Une aide régionale pour installer un récupérateur d'eau de pluie

Installer un récupérateur d'eau de pluie pour un particulier est une action bénéfique pour son porte-monnaie et pour l'environnement. La Région Île-de-France a donc mis en place une aide pour encourager les Franciliens à installer un récupérateur d'eau de pluie pour un usage sanitaire et/ou pour arroser le jardin. Pour en bénéficier, seuls sont concernés, les Franciliens, propriétaires et occupants de

leur logement (résidence principale et domicile fiscal du demandeur).

L'aide de la Région est plafonnée à 50% du coût de l'installation ; ce qui revient à 20 000 € maximum pour les cuves enterrées et à 10 000€ maximum pour les cuves hors-sol.

Pour plus d'informations sur l'aide régionale, RDV sur le site de la Région Île-de-France : www.iledefrance.fr



ÉCONOMISER L'EAU AU QUOTIDIEN

La préservation et la gestion de l'eau nous concernent tous. Collectivités, aménageurs, agriculteurs, associations, industriels et plus largement tous les citoyens : nous avons tous besoin d'eau ; nous pouvons tous agir pour préserver cette ressource.

Quels sont les gestes simples pour économiser l'eau au quotidien ?

- Faire la chasse aux robinets qui coulent en fermant le robinet pendant le nettoyage des mains, le brossage des dents, le rasage, en réparant les robinets et la chasse d'eau.
- Prendre des douches plutôt que des bains.
- Installer une pomme de douche avec un aérateur.
- Équiper sa chasse d'eau d'un mécanisme économique.
- Utiliser astucieusement sa machine à laver en mode « éco ».
- Récupérer l'eau pour arroser ses plantes et/ou le potager (eau de rinçage des fruits et légumes, l'eau du pichet en fin de repas, l'eau de pluie ...).
- Laver sa voiture dans une station de lavage.

Pour plus d'infos, RDV sur le site www.vigieau.gouv.fr

Rénovation énergétique : attention aux fraudes !

La rénovation énergétique est un pilier important de l'action gouvernementale pour engager le pays vers la neutralité carbone à l'horizon 2050. Chaque année, plus d'un million de ménages engagent des travaux de rénovation énergétique. Des offres à 1€ pour l'isolation du sol ou des combles ou le remplacement de la chaudière au fioul sont devenus le terrain de jeu favori de réseaux et de sociétés de démarchage malhonnêtes. Quelques règles de bases pour éviter les arnaques :

- Ne jamais donner suite à un démarchage téléphonique,
- Exiger un devis détaillé avant les travaux,
- Prendre rendez-vous avec un conseiller énergie pour être orienté gratuitement et sans partis pris.

Pour rappel, Les Portes Briardes proposent un guichet unique pour accompagner les particuliers et les professionnels dans leurs projets de rénovation énergétique.

Contact : Permanence du SURE
01 64 43 36 11 ou sure@lesportesbriardes.fr



Mieux trier les encombrants



Face au manque de civisme de certains habitants de la commune et afin de vous aider à mieux comprendre le contenu de vos encombrants, voici un petit rappel.

Les encombrants sont les déchets courants ou de poids trop important pour être mis à la poubelle : mobilier cassé, cartons fagotés, bois, ferraille, sommiers, matelas, fenêtres, portes et châssis sans vitrage ou éclats de verre. Ils sont actuellement collectés tous



les premiers vendredis de chaque mois par le SIETOM. Néanmoins, chaque mois, notre ville fleurit de dépôts en tous genres au mo-

ment du passage des encombrants. En effet, certains habitants sortent leurs encombrants bien trop tôt ou trop tard, tandis que d'autres y jettent des déchets non autorisés. Pourtant, les consignes de tri établies par le SIETOM sont claires. Le volume des encombrants ne doit pas dépasser 1 mètre cube par foyer. Ils doivent être facilement collectables et ne pas présenter de danger pour les agents de collecte.

Horaires	De mai à septembre : 9h - 11h45 et 13h30 - 19h D'octobre à avril : 9h - 11h45 et 14h - 18h				De mai à septembre : 10h - 19h D'octobre à avril : 10h - 18h		Toute l'année : 9h - 13h
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
PONTAULT-COMBAULT	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
ROIESY	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert
OZDIR	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
GRETZ	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert

Liste des déchets interdits :

- Ordures ménagères,
- Gravats,
- Palettes,
- Plaques de verre,
- Déchets dangereux (peinture, solvants, cartouches, batteries ...),
- Déchets d'équipement électrique et/ou électronique,
- Pièces automobiles,
- Bouteilles de gaz et extincteur,
- Encombrants dont la taille et le poids ne permettent pas la manipulation par les équipages.

Les déchets d'équipement électriques et électroniques ne sont pas acceptés dans les encombrants. De cette manière, électroménager, jouets à piles, ordinateurs, hifi, télévisions doivent être ramenés en déchetterie. La Ville de Gretz-Armainvilliers encourage les bonnes pratiques. Pour rappel, des encombrants déposés sur le domaine public en dehors des dates prévues de ramassage sont considérés comme du dépôt sauvage. **Les auteurs sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500€.**

La chasse aux mégots de cigarette

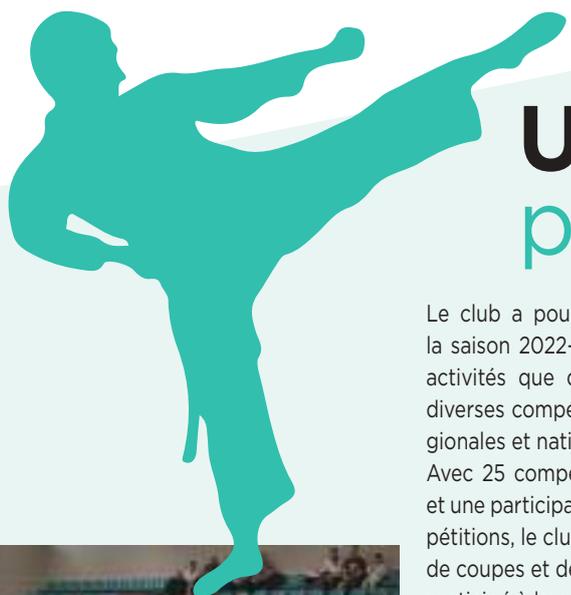


La Ville de Gretz-Armainvilliers entreprend une campagne de sensibilisation contre la pollution aux mégots de cigarettes sur le territoire communal.

Afin de sensibiliser le public contre l'accumulation des mégots sur les trottoirs et l'espace public, de la Gare et certains grands axes de centre-ville, de grandes affiches ont été installées dans les panneaux d'affichages.

« Un mégot abandonné dans la rue c'est une infraction », ce slogan doit marquer les esprits des fumeurs qui peuvent être soumis à une contravention pouvant aller jusqu'à 135€.

Au-delà de la pollution visuelle, ces déchets représentent une source de pollution environnementale ! Pour rappel, un seul mégot pollue jusqu'à 500 litres d'eau et peut mettre jusqu'à 10 ans pour se dégrader.



Une année riche pour le karaté !

Le club a poursuivi son ascension durant la saison 2022-2023 tant au niveau de ses activités que dans ses résultats dans les diverses compétitions départementales, régionales et nationales.

Avec 25 compétiteurs enfants cette année et une participation à une vingtaine de compétitions, le club a déjà glané une multitude de coupes et de médailles. Sept enfants ont participé à la coupe de France kata et combat avec une 7^{ème} place en combat pour Alice après une 5^{ème} place en kata pour Gabriel la saison passée.

Le club, qui a bientôt 35 ans d'existence, nos professeurs bénévoles et notre maître 7^{ème} Dan accueillent des pratiquants de tout âge à partir de 4 ans. Divers stages et évé-

nements tout le long de l'année autour de notre art martial sont proposés : combats, préparations compétitions et passages de grades, nunchaku et kobudo (art martial pratiqué avec des armes).

Retrouvons-nous au prochain forum des associations de Gretz en septembre !



La pétanque de Gretz : championne de Seine-et-Marne !

La saison sportive 2022-2023 de la Pétanque de Gretz est impressionnante. Sur l'année, le club totalise 589 points de catégorisations contre 253 à la saison dernière. En outre, avec tous ces points le club se classe huitième sur les 90 clubs du département. Lors du week-end des 15 et 16 Avril 2023, la Pétanque de Gretz a participé au Championnat triplètes toutes catégories. À cette occasion, notre équipe s'est imposée première dans un championnat à plus de 120 équipes. Bravo à nos champions départementaux : Adrien PINARD, Jean Michel PATU et Philippe TOURNEUR !





Le SCGT taekwondo à l'honneur

La saison n'est pas encore terminée que le club de Taekwondo du Sporting Club Gretz Tournan a déjà fait le plein de médailles et coupes. En effet, fort de la motivation de ses membres, le club s'est illustré dans 5 compétitions depuis la rentrée.

Le 30 Octobre 2022, le club engageait 9 participants au Championnat de Seine-et-Marne qui avait lieu à Provins. Grâce à une bonne préparation, chacun des compétiteurs réussit à monter sur le podium de sa catégorie, classant le club 9ème sur les 19 clubs participants.

Le 28 Janvier 2023 a eu lieu le Critérium enfant, une compétition permettant aux plus jeunes de s'initier dans des combats sans

touches. Pas moins de 35 enfants du club participaient à l'événement pour ce deuxième succès de l'année, permettant au club de se hisser à la première place des clubs présents.

Le 29 Janvier 2023, le SCGT Taekwondo participait à la Coupe Technique du Cénacle, groupement d'une quarantaine de clubs sur toute la France. Au cours de cet événement, les participants s'inscrivent dans plusieurs épreuves mettant l'ensemble de leurs compétences techniques en avant. Une nouvelle réussite grâce à la vingtaine d'élèves qui portèrent le club à nouveau sur la plus haute marche. Le club s'offrant ainsi son premier trophée de la saison.

Le week-end des 11 et 12 Mars 2023, lors de la Coupe Combat du Cénacle, les compétiteurs participaient à deux styles de combats ; le style « WT », taekwondo traditionnel tel qu'il est présent aux JO, et le style « Khido », permettant l'utilisation d'une plus grande variété de techniques tels que les coups de poings, les balayages et les projections. La première journée était consacrée aux élites - les plus gradés - au cours de laquelle s'est illustrée la gretzoise Ombeline GIRARD qui empoche 2 médailles d'argent dans sa catégorie. La deuxième journée voyait combattre les espoirs. Là encore, une forte participation avec une vingtaine d'élèves inscrits. Et là encore, un franc succès avec une nouvelle première place sur l'ensemble du week-end pour le club.

BRAVO !

La Coupe de France de Taekwondo, des 8 et 9 Avril, a été le dernier week-end en date de compétition qui réunissait les épreuves techniques et les combats. Le samedi, 21 élèves du club concourraient dans un ensemble d'épreuves techniques. Chaque épreuve remportée permettait d'obtenir une médaille. Et chaque médaille rapportait des points pour le club. C'est ainsi que le club a terminé cette première journée de compétition à la première place avec une large avance sur ses concurrents en termes de points. Le dimanche avait lieu les combats. Chacun des 16 participants du club s'est imposé sur les podiums de leurs catégories. Le club termine encore une fois meilleur club de la journée. Ce qui implique une nouvelle première place au classement des clubs sur le week-end.

Le SCGT Taekwondo s'impose comme le meilleur club sur 4 des 5 compétitions auxquelles il a participé. Un franc succès qu'il doit à l'engagement de l'ensemble des adhérents tout au long de l'année.



Un brillant parcours national pour la section foot du collège Hutinel

La section sportive Football du collège Hutinel a terminé championne de son académie et vice-championne inter-académique régionale derrière l'équipe du PSG (défaite 3-2). La section a été qualifiée pour le Championnat de France des Sections Sportives Football qui ont eu lieu à Troyes du 22 au 26 Mai 2023.

Accueilli au Centre de Formation de l'Estac de Troyes (pour l'hébergement et la restauration), l'équipe de Gretz faisait partie des 16 meilleures sections de France, réparties en

4 poules de 4 équipes. La section foot d'Hutinel était dans la poule D avec le centre de pré-formation de Strasbourg, de Lille et la section départementale de Limoges.

Troisième de la poule D, ils n'ont pu accéder à la finale. Ils ont affronté par la suite les équipes de contre La Réunion et de Saint-Etienne. Pour finir au 12ème rang des sections football de France.

Le bilan est très positif pour les élèves qui ont pu se confronter au plus haut niveau national, certains d'entre eux étant des sec-

tions de pré-formation d'équipes professionnelles. Avec l'appui de la commune, en soutien du collège Hutinel dirigé par Monsieur Vella, nous félicitons nos jeunes sportifs et leurs encadrants pour ce parcours brillant et exceptionnel.

Les graines de champions du SCGT football

Le SC Gretz-Tournan organise chaque année plusieurs tournois en avril et en mai. Lors du Challenge Alain Guedo qui a eu lieu le week-end du 1er Mai, les joueurs U9 du Club de Gretz-Tournan se sont particulièrement illustrés en remportant la finale, 2 à 1, contre le CS Meaux Academy Football. Un grand bravo à tous les joueurs qui nous ont une nouvelle fois offert un beau spectacle lors de ces compétitions sportives. Une pensée également à l'ensemble des bénévoles pour l'encadrement et l'organisation des différents tournois sportifs.



Cadre de vie



Création de jeux au sol à l'école Georges Travers



Réhabilitation de la tribune Hamoui du stade Laumondé



Nouvel aménagement de la place de l'église



Installation de nouveaux luminaires dans le Val des Dames



Travaux de réfection des trottoirs
Quartier de Bois Vignolles



Préau école Georges Travers



Finances municipales 2023

Un budget responsable et engagé au service des Gretzois

Le vote du budget est un acte essentiel - et obligatoire - dans la vie d'une collectivité locale qui, au-delà des chiffres, traduit les ambitions politiques déployées en faveur du quotidien des habitants.

Comprendre le budget communal

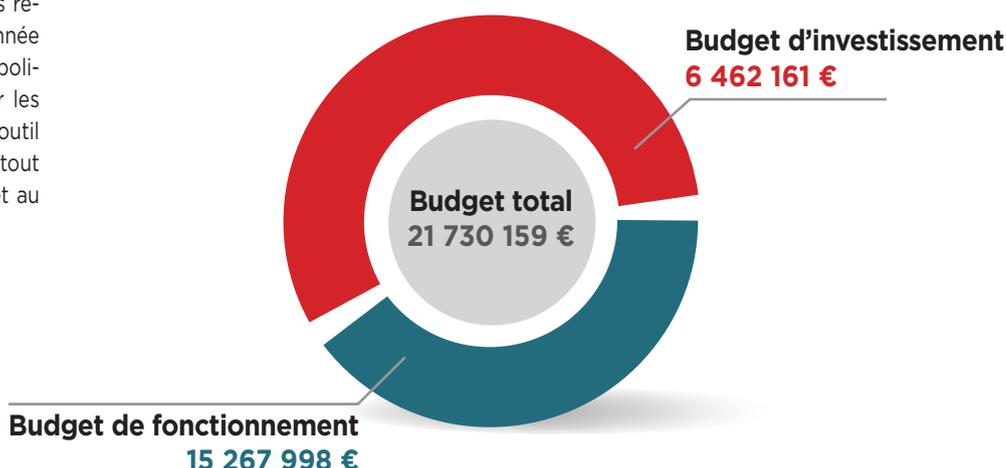
Le budget est un document de référence pour une collectivité locale. Il permet de prévoir l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune au cours de l'année (qui doivent s'équilibrer), de définir la politique fiscale et tarifaire, de déterminer les principaux projets à financer. C'est un outil indispensable à la vie d'une collectivité, tout comme peut l'être la tenue d'un budget au sein d'une famille.

Le budget se compose :

D'une section de fonctionnement. Elle est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus.

D'une section d'investissement. Elle concerne essentiellement les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la ville et d'améliorer la qualité des équipements municipaux.

Budget 2023 en un coup d'oeil



Pour mieux comprendre :

BUDGET COMMUNAL

établi chaque année, il correspond à l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles de la commune pour répondre à ses besoins de fonctionnement et d'investissement.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il regroupe les dépenses comme les charges à caractère général (eau, électricité, gaz, carburant, entretien des bâtiments et de la voirie, assurances, transports collectifs), les traitements des agents ou les intérêts de la dette et les recettes, telles que les impôts et taxes ou les dotations de l'Etat, liées à la gestion courante de la commune.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Il fait état des dépenses (remboursement de la dette, travaux en cours) et des recettes (emprunts, subventions, excédents des recettes de fonctionnement) liées aux opérations d'aménagement ou d'équipement de la commune sur le long terme.

COMPTE ADMINISTRATIF

Approuvé en séance de l'assemblée délibérante (avant la fin juin), il retrace les dépenses et les recettes effectivement réalisées par la Ville sur une année. Il permet notamment de contrôler la gestion financière de la commune ainsi que de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.



La taxe sur les résidences secondaires

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2023. Mais la taxe d'habitation est toujours due pour les résidences secondaires.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'applique aux locaux meublés et aux dépendances.

La taxe d'habitation sur les résidences secon-

dares est calculée d'après la valeur locative cadastrale de l'habitation et de ses dépendances. Cette valeur locative est revalorisée chaque année, en fonction de l'augmentation des prix. Le montant de la taxe est obtenu en multipliant la valeur locative par un taux d'imposition (qui varie selon les communes).

Évolution de la tarification des services (hors alsh) périscolaire, restauration, étude surveillée.

O augmentation des tarifs des services au public depuis 2017 !



Dépenses de fonctionnement

15 267 998 €



COMMUNICATION
MANIFESTATIONS
253 064 €



CULTURE
315 941 €



SÉCURITÉ
525 584 €



SOCIAL - PETITE ENFANCE
LOGEMENT
1 074 245 €



CADRE DE VIE
1 653 066 €



SPORT - JEUNESSE
1 539 243 €



ENSEIGNEMENT
(école maternelle et primaire)
3 024 930 €



ADMINISTRATION
6 881 925 €

Budget d'investissement

La Municipalité a voté un programme d'investissements pour la sécurisation et l'amélioration du cadre de vie des Gretzois. Voici quelques exemples d'opérations pour 2023/2024.

DES INVESTISSEMENTS AU SERVICE DE LA POPULATION

Afin de répondre aux besoins des habitants dans le cadre de travaux, d'entretien des infrastructures, des équipements ainsi que la sécurisation et la gestion des espaces verts, la Ville de Gretz-Armainvilliers s'engage à poursuivre son programme d'investissements.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE DE PARIS

300 000€

À la rentrée, la Municipalité lancera un programme d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans l'un des artères principales de la commune : la rue de Paris.



RÉHABILITATION DU 43 RUE DE PARIS

1M€

Afin d'accueillir dans un même lieu la Protection Maternelle et Infantile et le Relais Petite Enfance, la Ville prévoit un chantier de réhabilitation du bâtiment acquis au 43 rue de Paris, à partir du premier trimestre 2024.

RÉAMENAGEMENT DU CHEMIN DU VAL DES DAMES

100 000€

Cet été, la Ville améliore la voirie à proximité du Parc du Val des Dames -de l'entrée du parking jusqu'à la rue de Paris .

MODIFICATION CARREFOUR RUE DU DOCTEUR HUTINEL

96 000€

Afin d'éviter aux poids lourds d'emprunter la rue du Docteur Hutinel, le carrefour en provenance de Presles sera modifié. Lors de cette opération, la chaussée sera également rabotée.



TRIBUNE LAUMONDÉ

120 000€

La tribune du stade Laumondé a bénéficié de travaux de réfection de couverture, de modification de la charpente, des garde-corps et d'une nouvelle peinture dans l'optique de sécuriser et préserver la structure.

MISE EN PLACE D'UN PREAU À L'ÉCOLE GEORGES TRAVERS

25 000€

En 2023, les écoles Victor Hugo et Georges Travers ont bénéficié de l'installation de préaux dans les cours de récréation.

Exposition Playmobil l'histoire en figurines

28 et 29 janvier 2023

Le week-end du samedi 28 et du dimanche 29 janvier, la Ville de Gretz-Armainvilliers a accueilli, à la Maison de la Culture et des Loisirs, la deuxième édition de l'Exposition Playmobil.

Après le succès de la première exposition en 2020, juste avant le confinement, la Municipalité a souhaité proposer de nouveau une exposition originale pour tout public avec, cette fois-ci, comme thématique l'Histoire. Organisé autour d'une fresque historique, qui retrace notre Histoire à travers diffé-

rentes périodes et des dates clés, ce salon a proposé un amusant mélange de figurines, de mises en scènes originales et impressionnantes, et un peu de nostalgie. Une installation véritablement étonnante, pour le plaisir des petits et des grands, possible grâce au partenariat avec Dominique Béthune, collectionneur privé.

Plus d'une dizaine de scènes permettaient

de retracer notre Histoire, dans lesquelles les plus jeunes avaient comme mission de retrouver une figurine, toute particulière, cachée dans chaque univers.

Confortée par le nombre de visiteurs venus tout au long du week-end, à savoir plus de 2000 personnes, l'Exposition Playmobil remporte une nouvelle fois un joli succès auprès des Gretzois.



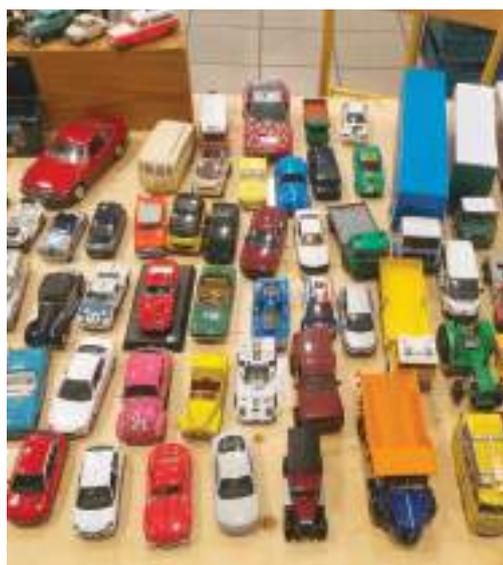
Salon philatélique

4 février 2023

Le Salon Philatélique réunit chaque année au mois de Février les amateurs gretzois et d'ailleurs, collectionneurs ou simples curieux de philatélie, de numismatique et de collections en tout genre.



M. Gérard Vacher, Président du Club philatélique et M. Jean Paul Garcia Robin, Maire, présentation du timbre à l'effigie de l'Ede.



Salon des jouets anciens

26 février 2023

La Maison de la Culture et des Loisirs accueillait également en Février dernier le salon annuel des Jouets Anciens.

Rendez-vous incontournable des amateurs de jouets et de jeux d'antan, c'est aussi pour les plus curieux d'entre nous un moyen de découvrir ou redécouvrir des objets ayant appartenu à nos grands-parents.



Les petites histoires de la médiathèque

Tous les mois, depuis le début de l'année, Sandrine et Mathilde de la Médiathèque proposent des ateliers lectures thématiques aux tous petits.

Les Petites Histoires sont des moments pendant lesquels les bibliothécaires mettent en avant une partie des collections de la Médiathèque en faveur du jeune public notamment les enfants âgés de moins de 4 ans.

L'objectif de cet atelier est de faire découvrir la lecture et l'environnement de la Médiathèque aux enfants avant même leur entrée à l'école. C'est un moment convivial partagé entre les bibliothécaires, les parents et surtout les enfants qui profitent toujours d'une animation et d'une belle histoire.



Exposition dessines ton heroïne



En partenariat avec le Festival de la Bande Dessinée et du Livre Jeunesse de Gretz-Armainvilliers et en écho à la Journée internationale des Droits des Femmes du 8 Mars, la Médiathèque de la ville a proposé à ses jeunes lecteurs de mettre en avant leurs héroïnes préférées dans le cadre d'une exposition temporaire au sein même de la Médiathèque.

Festival de la BD et du livre jeunesse

11 et 12 mars 2023

Lors du week-end des 11 et 12 Mars 2023, la Maison de la Culture et des Loisirs a accueilli la 6ème édition du Festival de la Bande dessinée et du Livre jeunesse.

Véritable événement littéraire à destination du grand public, ce salon accueille une quinzaine d'auteurs de livres et de BD. Le festival est l'occasion pour les lecteurs de retrouver leurs auteurs favoris, leurs nouveaux ouvrages ou leurs derniers albums, mais aussi de découvrir le travail de création.

Le public avait la possibilité d'acheter et d'obtenir une dédicace de leur auteur préféré, plusieurs stands proposaient également

des livres et des albums de bandes dessinées à la vente dont ONI NO MANGA, librairie spécialisée dans le manga et installée depuis cet hiver sur Gretz.

Le Festival de la BD a une nouvelle fois rencontré un vif succès auprès du public, nous vous remercions d'être venus aussi nombreux !

Prochain rendez-vous en 2025 !

Du scénario à la maquette, il y a tout un parcours en solitaire ou en équipe ; que les élèves de Gretz-Armainvilliers ont pu appréhender à l'occasion d'un atelier de création. En effet, lors d'une journée, les élèves des différentes écoles de la ville ont participé à un travail collectif de création d'une bande dessinée, en collaboration avec l'auteur de la bande dessinée « Les Sortilèges de Zora », Judith PEIGNEN. Au programme, le travail d'écriture de l'histoire dans les « bulles ». Le travail final a été exposé tout au long du festival.



Inauguration de la tribune Dany Hamoui

12 mars 2023

Le stade Laumondé accueille depuis de nombreuses années les rencontres sportives du SCGT Football.

Passionné et engagé dans le sport local depuis plus de 50 ans, Dany HAMOUI a été honoré par la Ville de Gretz-Armainvilliers. Il a découvert avec émotion que la tribune du stade porterait désormais son nom, un gage de remerciement et de respect pour un citoyen bénévole, passionné et bienveillant auprès du club de foot de Gretz-Tournan.



Opération « nettoyons la nature »

17 mars 2023

Tous les ans, avant le printemps, la Ville de Gretz-Armainvilliers participe à l'opération nationale « Nettoyons la Nature ».

A l'occasion de cet événement, les citoyens sont invités à se porter volontaires pour ra-

masser les déchets qui peuvent être laissés sur le territoire communal. Lors de cette opération, la zone de sortie de ville en direction de la Gare RER et d'Ozoir-la-Ferrière est privilégiée, notamment pour la quanti-

té de déchets ou de dépôts sauvages. Lors de l'édition 2023 de l'opération a permis de récolter une quinzaine de sacs en une après-midi.



Parrainage d'un frêne à fleurs

25 mars 2023

Dans le cadre des Journées Cultures du Monde, l'Islande a été mise en valeur par le parrainage d'un Frêne à fleurs dans l'Arboretum du Val des Dames.

En effet, à chaque occasion des JCM, une personnalité est invitée à planter ou à parrainer un arbre afin d'enrichir la collection de l'Arboretum.

Cette année, Monsieur Petur SKULASON WALDORFF, chargé d'affaires de l'ambassade d'Islande à Paris, a eu le plaisir de parrainer un Frêne dans le parc afin de symboliser une nouvelle amitié.



Journées cultures du monde

25 et 26 mars 2023

La culture des pays « celtes » a débarqué à Gretz-Armainvilliers le temps d'un week-end pour les Journées Cultures du Monde. L'occasion pour les plus curieux d'entre vous d'en apprendre davantage sur la

cornemuse, le kilt et l'histoire de l'Irlande, de l'Ecosse, de l'Islande et du Danemark.

La musique et la danse traditionnelle, les sons rocks et folks ont raisonné lors de plusieurs concerts qui ont rencontré un vif succès auprès du public.



Journées cultures du monde (suite)



Bourse aux vêtements

30 mars et 1^{er} avril 2023

Témoin de la solidarité des Gretzois, la Bourse aux vêtements est devenue un véritable événement solidaire qui marque la fin de l'hiver et l'arrivée du printemps.

Destinée aux foyers les plus modestes et à ceux qui souhaitent donner une seconde vie aux vêtements, la Bourse aux vêtements a rencontré un certain succès cette année notamment dès la première journée du jeudi 30 Mars.

Remercions une nouvelle fois Madame VERGNAUD, présidente du Club familial, et son équipe de bénévoles pour l'organisation des bourses de solidarité tout au long de l'année.



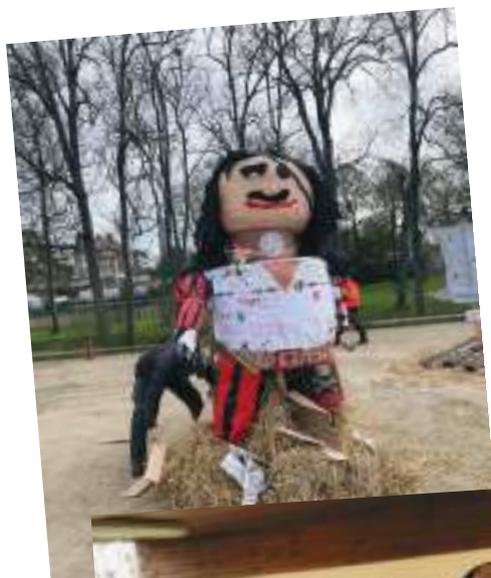
Carnaval

1^{er} avril 2023

Événement très apprécié des enfants, le Carnaval a eu lieu le 1^{er} Avril dernier et a rassemblé de nombreux Gretzois. Les pirates étaient mis à l'honneur cette année, beaucoup ont respecté le thème du carnaval.

Plusieurs nouveautés cette année, un nouveau parcours pour le défilé et des animations pour les enfants sur la Place du Mesnil dont un Bal des Pirates.

Un grand merci aux écoles pour leur participation active à la fabrication du Bonhomme Carnaval et aux agents des Ateliers municipaux pour leur créativité (coffre-fort, radeau ...) et leur distribution de pièces d'or en chocolat.



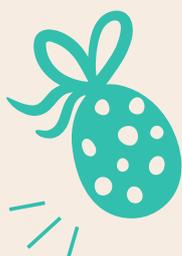
Chasse aux œufs de pâques au Val des Dames

9 avril 2023



À l'occasion de Pâques, la Ville de Gretz-Armainvilliers a organisé une journée de jeux et de chasse pour les jeunes Gretzois au Parc du Val des Dames. L'objectif : parvenir à remporter les mini-jeux pour obtenir des chocolats. Le parc disposait de plusieurs zones de jeux en fonction de l'âge des participants, des tout-petits aux adolescents.

Cette année, la météo était au rendez-vous et vous avez été nombreux à venir en famille profiter de l'animation proposée par la Municipalité et soutenue par des bénévoles.





Chasse aux œufs des assistantes maternelles

Les assistantes maternelles de la Ville de Gretz-Armainvilliers se sont retrouvées avec les enfants dans le square de la Médiathèque dans le cadre d'une après-midi chasse aux œufs de Pâques.

Les tout-petits étaient ravis de pouvoir se lancer, pour la première fois pour certains, à la chasse aux œufs en chocolat avec l'aide de leur assistante maternelle.



Pâques au multi accueil

14 avril 2023

La Maison de la Petite Enfance a organisé une journée festive pour les enfants à l'occasion de Pâques.

Au programme, un bal costumé : la salle de sommeil s'est transformée en discothèque, pénombre, jeux de lumières et musique invitent petits et grands à démarrer la journée sous le signe de la fête. Tous les enfants avaient enfilé leurs beaux costumes de princesses, pirates et de super-héros. Ils ont dansé accompagnés des professionnelles qui, elles aussi avaient revêtu des déguisements.

Une chasse aux œufs a été organisée dans le jardin. Chaque enfant avait confectionné un petit panier pour se préparer à cette animation. Equipés, ils sont



partis à la recherche des œufs dissimulés dans tout le jardin.

La journée a continué, joyeuse et festive jusqu'au départ des enfants. Ils ont eu la joie de ramener chacun un petit ballotin de chocolats à partager avec leur famille pour continuer à se régaler.



Jardins de printemps

15 avril 2023

Malgré l'humidité et la pluie du matin, l'édition 2023 de Jardins de Printemps a attiré les curieux.

Au rendez-vous, un fabricant de panier, des bijoux fantaisies, un apiculteur, des savons, des produits bio et de l'alimentation...

La Médiathèque était aussi présente pour mettre en avant sa grainothèque et les événements à venir. Claude RIOU exposait de nouveau des photographies dans le château du Val des Dames. L'association Créer Arts Mains Passions a installé un ensemble de création sur le thème de l'art et de la culture asiatique. Une mise en avant du travail minutieux et créatif des membres de l'association.

Le SIETOM proposait également une sensibilisation au compostage et permettait au public de repartir avec un composteur.



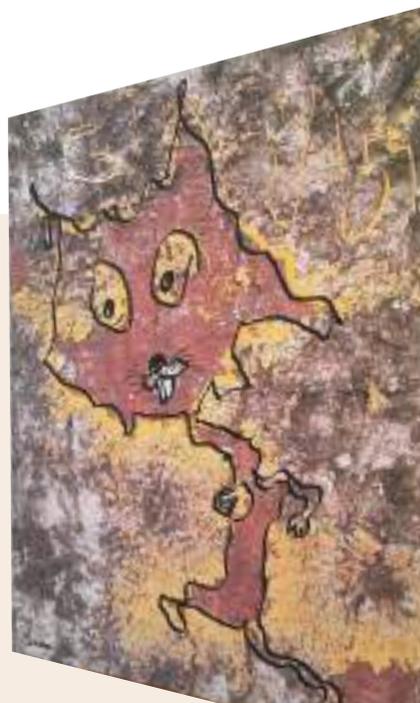
Exposition SNOO.. art et nature

17 au 29 avril 2023



La Médiathèque de Gretz-Armainvilliers propose une riche programmation culturelle à destination des enfants et développe son offre pour le public adulte. En avril, la Médiathèque a accueilli l'artiste SNOO.. le temps d'une exposition intitulée « Art et Nature - Expériences

multiples autour de l'écorce. Au programme, des œuvres épatantes issues de la nature et construites avec l'imaginaire de l'artiste. Plusieurs groupes d'élèves gretzois ont eu la chance de bénéficier de rencontres avec l'artiste pour découvrir son univers et son travail.



Visite de la délégation Polonaise du centre Enigma de Poznan

24 avril 2023



Le 24 Avril 2023, la Ville de Gretz-Armainvilliers accueillait la délégation polonaise du Centre ENIGMA de Poznan ainsi que la mission militaire de l'Ambassade de Pologne à Paris. Une journée d'échanges autour de l'histoire mystérieuse de la machine ENIGMA, utilisée

pendant la Seconde Guerre Mondiale pour déjouer les messages codés des Nazis. Une rencontre entre la France et la Pologne qui marque le début d'une collaboration historique et amicale autour d'un morceau d'histoire commun.



Commémorations

30 avril 2023

En souvenir des déportés, militaires, militants et résistants ainsi que la communauté juive d'Europe, la Ville de Gretz-Armainvilliers organise chaque année, le 30 Avril, une cérémonie commémorative afin de rendre hommages aux nombreuses victimes de la barbarie nazie.

8 mai 2023

Il y a 78 ans, la Seconde Guerre Mondiale prenait fin, marquant ainsi tristement une nouvelle fois l'Histoire de notre pays. Par devoir de mémoire, pour les militaires et les civils morts pour la Liberté, la Ville de Gretz-Armainvilliers prend à cœur d'honorer leur souvenir. De cette manière, la Municipalité a participé à la traditionnelle cérémonie de commémorations de la Victoire du 8 Mai 1945.



Brocante du Val des Dames

4 juin 2023

Tous les premiers dimanches de juin de chaque année, l'association de la Maison de la Culture et des Loisirs organise une brocante. Après plusieurs années d'absence, entre le COVID et la météo, la brocante a eu lieu sous le soleil dans le cadre du Parc du Val des Dames. De nombreux exposants et de nombreux visiteurs d'ici et d'ailleurs ont ponctué toute la journée.



MINI TOUR DE SEINE-ET-MARNE

3 juin 2023

Tous les ans, la ville de Gretz-Armainvilliers accueille le Challenge Christian LIENARD autrement connu sous le nom de Mini tour de Seine-et-Marne. Cette course cycliste des 5-12 ans se tient dans le quartier du stade Laumondé. Chaque année, la course attire de nombreux curieux venus encourager les jeunes cyclistes.



L'ACEL recherche des animateurs !

L'Association Apprendre, Comprendre, Ecrire et Lire de Gretz-Armainvilliers propose depuis plusieurs années des cours dispensés par des bénévoles à toutes personnes ne parlant pas ou mal le français ou souhaitant apprendre à lire et écrire. Par ailleurs, l'association propose également des ateliers d'éveil en plus de l'alphabétisation. Ces ateliers

consistent à aider les enfants à acquérir une meilleure maîtrise de la langue française par le jeu et des activités ludiques dans un univers autre que scolaire. En matière de langues étrangères, l'ACEL permet aux Gretzois de pouvoir apprendre ou améliorer leurs connaissances en anglais et en espagnol. Afin de faire vivre les différentes acti-

tivités de l'association, l'ACEL recherche des animateurs notamment dans le cadre de l'alphabétisation et l'atelier d'éveil.

Pour plus d'informations sur l'association :
M^{me} Yvonne BADOZ-GRIFFOND,
présidente de l'association
01 64 07 35 03 ou
yvonne.badoz-griffond@sfr.fr



FOCUS MÉTIER

Les agents d'entretien, agents invisibles et indispensables



30

**AGENTS
D'ENTRETIEN
MÉNAGERS**

3

GROUPES SCOLAIRES

font l'objet d'un nettoyage approfondi et quotidien en plus des bâtiments communaux et autres infrastructures culturelles et sportives, comme la Médiathèque.

Elles font partie des nombreux agents qui travaillent chaque jour à l'entretien des bâtiments municipaux. Travailleuses de l'ombre, elles sont aux petits soins pour la Ville et ses infrastructures. Les agents d'entretien ménager, qu'ils soient titulaires, contractuels ou vacataires, garantissent la propreté des bâtiments municipaux. Leur présence est souvent discrète, elles connaissent bien leur mission, y sont très attachées. Elles ont eu

par ailleurs une faculté d'adaptation face à l'épidémie de COVID-19.

Elles travaillent tôt le matin avant que la journée des autres agents communaux et celle des professeurs des écoles ne commence, ou tard le soir, après la fermeture des services au public.

C'est bien grâce à elles que les groupes scolaires, la crèche, l'ALSH, la Police municipale et les services au public sont propres, désinfectés

pour recevoir les administrés ou les écoliers dans des conditions saines.

A Gretz-Armainvilliers, le nettoyage des locaux est assuré par une trentaine d'agents de propreté qui doivent en quelques heures rendre les lieux impeccables. Un travail minutieux, rigoureux, physique et exigeant. Vous l'aurez compris, elles exercent un métier essentiel à la santé publique et au bien vivre ensemble.



L'été à l'accueil jeunes

L'Accueil Jeunes accepte les adolescents à partir de 11 ans également pendant les grandes vacances, du lundi au vendredi, pour des activités ludiques et dynamiques.

L'Espace André Daudé est ouvert pendant les vacances de 9h00 à 18h00. L'accueil des adolescents, gretzois ou non, est possible après une inscription administrative au préalable auprès du Service Enfance puis d'une réservation avant la période de vacances concernées notamment pour les repas et certaines activités.

Pour rappel, les réservations des vacances peuvent se faire via l'Espace Citoyens ; uniquement après avoir rempli les documents nécessaires auprès du Service Enfance. Pour vos demandes d'informations et d'inscriptions, le Service Enfance Scolaire est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le samedi matin

de 8h30 à 12h00. Le service est fermé au public le jeudi après-midi.

L'équipe d'animation de l'Accueil Jeunes propose un planning d'activités ludiques, sportives, en intérieur ou en extérieur ainsi que des sorties.

Néanmoins, dans l'objectif de préparer l'autonomie et la créativité des jeunes, Marie et Amélie prennent en compte les envies des adolescents mais attendent aussi d'eux une participation aux idées de projets, de sorties et d'activités.

En effet, l'objectif principal de la politique de l'AJ : les adolescents doivent s'approprier pleinement ce lieu qui leur est dédié, encadrés par l'équipe d'animation.

QU'EST CE QU'ON FAIT DE PLUS PENDANT LES VACANCES À L'AJ ?

- Des projets conçus pour les adolescents par les adolescents avec la collaboration d'intervenants notamment dans le cadre par exemple d'une web-radio, du doublage de voix ...
- Des sorties au bowling, des parcs d'attractions, de l'accrobranche ...
- Des sorties culturelles : cinéma, musée ...
- Des grands jeux à l'Espace André Daudé ou au Val des Dames.
- Des activités sportives : initiation au tennis, archery game, bubble game ...



ATTENTION : l'AJ ferme ses portes du 31 juillet au 20 août 2023 !
Vous pouvez retrouver toutes les activités et l'actualité de l'Accueil Jeunes sur Instagram : @accueil_jeune_gretz .

Sécurisation du PN18



Dans le cadre de la sécurité aux abords des passages à niveau et afin de limiter le nombre d'accidents liés aux personnes sur les voies, SNCF Réseau entreprend une mission de sécurisation des passages à niveau piétons dont le PN18 situé sur la commune.

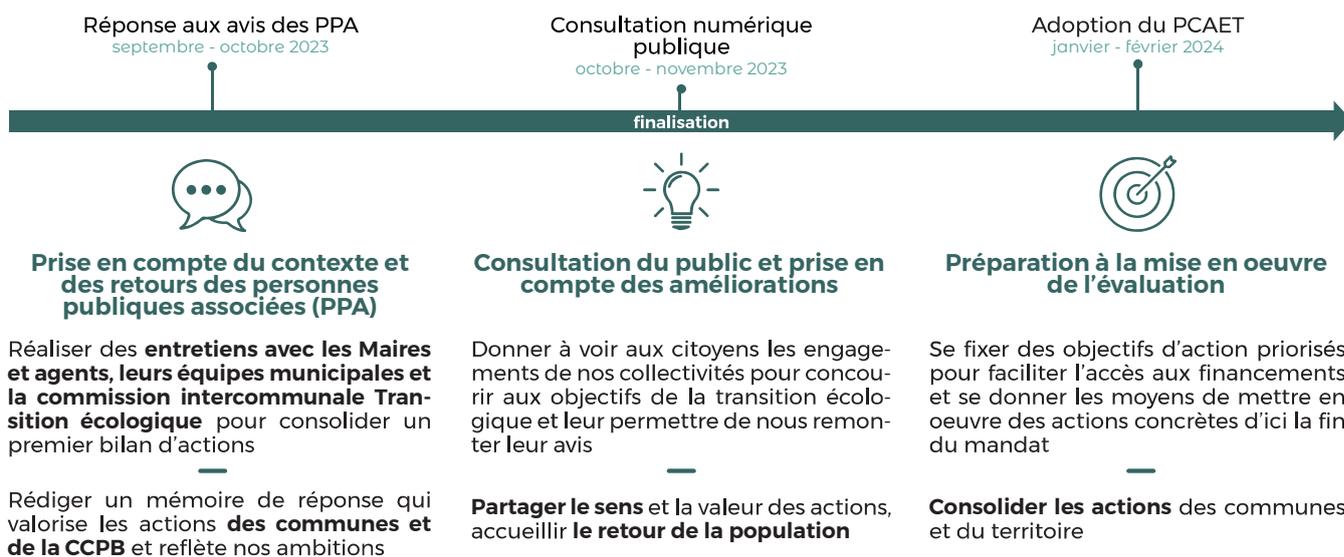
Comment identifier les outils de sécurisation ?

SNCF Réseau a notamment finalisé au PN18 la mise en place d'un ensemble de NUDGES, c'est-à-dire des marquages au sols et des pancartes afin d'alerter et d'informer les usagers. Cette campagne de sécurisation des passages à niveau ne s'arrête pas là. En effet, à compter du mois de juillet, SNCF Réseau réalisera le diagnostic de sécurité des différentes installations et marquages mis en place.



Finalisation du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)

Les grandes étapes de réalisation



Ces trois dernières étapes sont l'occasion de :

- ✓ **Permettre une réappropriation** politique du document et de son contenu et intégrer le fait que les plans communaux soient tout aussi stratégiques que la vision portée du territoire
- ✓ **Valoriser le travail déjà réalisé** ainsi que les perspectives que se donnent la CCPB et les communes pour répondre aux enjeux de transition énergétique et écologique
- ✓ **Se projeter** dans la réalisation du plan d'actions et se doter d'un référentiel d'évaluation adapté et pertinent (indicateurs, méthodes de suivi des résultats, mesures d'impacts...)

Les aides au logement : achat, location et rénovation



En France, il existe de nombreuses aides au logement qui profitent aux propriétaires pour accéder à la propriété mais aussi pour financer des travaux de rénovation énergétique. Les locataires bénéficient aussi d'aides financières pour payer leur loyer ou faire face à un changement de situation.

ATTENTION : l'accessibilité aux aides financières est conditionnée par des pré-requis d'éligibilité et de ressources.

LES AIDES POUR L'ACHAT D'UN LOGEMENT :

• **Le Prêt à Taux Zéro (PTZ)** : un emprunt réglementé par l'Etat, sans intérêt (gratuit)

et qui a pour objet le financement d'un premier logement neuf ou ancien avec travaux de rénovation. Il vient en complément d'un prêt immobilier classique.

• **Le Prêt Epargne Logement** : un emprunt réservé aux détenteurs d'un plan épargne logement (PEL). Il permet de bénéficier d'un prêt à un taux préférentiel pour l'acquisition d'un logement ou les travaux d'un bien immobilier.

• **Le Prêt d'Accession Sociale à la propriété (PAS)** : un emprunt à taux préférentiel. Il est accordé sous conditions de revenus et réservé à l'achat d'une résidence principale ou au financement de travaux.

ÉTAT CIVIL

• **Le Prêt Social Location-Accession (PSLA)** : un dispositif qui permet au locataire d'un logement social de devenir propriétaire du bien dans des conditions préférentielles.

• **Le Prêt Action Logement** : un prêt immobilier à taux préférentiel réservé au financement d'une résidence principale. Ce prêt est octroyé par l'organisme Action Logement et se cumule à un prêt classique octroyé par la banque.

LES AIDES AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE RÉNOVATION :

• **MaPrimeRenov'** : une aide financière qui permet aux ménages disposant de revenus modestes de financer leur projet de rénovation énergétique.

• **MaPrimeRenov' Sérénité** : une aide financière qui permet aux ménages disposant de revenus modestes de financer leur projet de rénovation énergétique. Contrairement à MaPrimeRenov', les travaux engagés doivent générer des gains énergétiques d'au moins 35%.

• **Eco-prêt à taux zéro** : un prêt qui vise à financer la rénovation énergétique d'un logement, sans avance de trésorerie, ni intérêt. Contrairement au PTZ, l'éco-PTZ est octroyé sans conditions de ressources.

• **Dispositif Coup de Pouce Economie d'Énergie** : créé en 2019, il permet le versement de subventions en cas de travaux de rénovation énergétique (subventions versées par les fournisseurs d'énergie).

• **Les certificats d'économie d'énergie (CEE)** : des aides financières versées par les fournisseurs d'énergie dont le montant varie en fonction des travaux et du niveau de revenus des foyers.

• **Chèque énergie** : une aide financière attribuée chaque année en fonction du niveau

de revenus des ménages ainsi que la composition du foyer fiscal. L'envoi du chèque est automatique et se fait au mois d'avril.

LES AIDES POUR LES LOCATAIRES :

• **L'Aide MOBILI-JEUNE** : subvention versé par Action Logement pour aider les jeunes locataires en période d'apprentissage.

• **L'avance LOCA-PASS** : avance gratuite versée par Action Logement pour aider les locataires éligibles à s'installer, en octroyant un prêt à taux zéro pour financer le dépôt de garantie.

• **MOBILI-PASS** : permet de financer les frais de mobilité géographique des locataires, dans le cadre d'une opportunité professionnelle.

• **Garantie Visale** : une garantie de location, elle permet de rassurer le propriétaire pour faciliter votre recherche d'emploi.

• **APL** : les Aides Personnalisées au Logement sont des primes versées mensuellement pour réduire le loyer d'un locataire aux ressources modestes. Les APL sont versées par la CAF.

• **ALS** : les Allocations de logement social sont des primes versées mensuellement pour réduire le loyer d'un locataire aux ressources modestes. Les ALS sont versées par la CAF et profitent à ceux qui ne sont pas éligibles aux APL.

• **ALF** : Allocation de Logement Familiale. Une aide versée par la CAF qui a pour objectif de réduire le loyer des locataires qui en ont besoin en fonction de leur situation familiale.

Pour retrouver toutes les conditions d'obtention des aides, RDV sur le site officiel : www.service-public.fr.



NAISSANCE

FÉVRIER

Noham GOMA
Zahyon LABADY

MARS

Joia LARIVE GOMEZ
Barka DIALLO
Giovanni DE SOUSA

AVRIL

Eden DELTOUR
Timéo DE SILVA
Liya TATY
Kendrick LE DUIN
GhJulia Méline COMITI

MAI

Giulia AUGER PADOVANI

MARIAGE

MARS

Vjdjasouda RAMALINGAM
et Subhash SURENDRAN RADHAKUMARY
AMMA
Aurore FLEURIOT et Stéphane JACQUIN
Cindy DOMINGOS et Tommy LIBERAL

AVRIL

Solène DIAS AMARAL
et Shannon MERMILLOD
Emilie THELIE et Séverin ASTRUC

MAI

Aurélien HAMEL et Julien DOS SANTOS
Sarah PERRONNET et Pascal MULLER
Anaïs MACHADO et Mickaël ALVES LOPES
Françoise BEAU et Mohammed ZAOUÏ
Manon DIAS et Jérémy BURGNIÉS

DÉCÈS

FÉVRIER

Miguel CRISTOVAO
Miguel FORTUNE
Raymond MALTAVERNE
Marc CHARLES

AVRIL

Anna ROCA
Antonio MONTEIRO PEREIRA
Marcel BENOIT

MAI

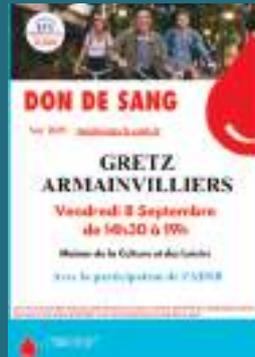
Yolande DO CARMO FERREIRA
Line SIMON
Jacqueline FRILAY

>AGENDA

>JUILLET/AOÛT



>SEPTEMBRE



>SEPTEMBRE



>GRETZ PRATIQUE

ADRESSE PRATIQUES

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris
77220 Gretz-Armainvilliers
01 64 42 83 00

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h
et de 14h à 17h30

Le samedi (en fonction du calendrier
d'ouverture), de 8h30 à 12h

POLICE MUNICIPALE

69 rue de Paris
77220 Gretz-Armainvilliers
01 64 42 83 32

Horaires : Du lundi au vendredi, de 7h30 à 20h
Le samedi, de 8h30 à 13h

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

17 rue du Docteur Hutinel
77220 Gretz-Armainvilliers
01 64 07 06 65

Horaires : Du lundi, mardi et vendredi,
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Mercredi et jeudi, de 8h30 à 12h
Fermé l'après-midi
Samedi, de 8h30 à 12h

NUMÉROS D'URGENCE

Police secours : 17
Pompiers : 18 ou 112
Samu : 15
SOS Médecins : 08 25 56 77 00

ENCOMBRANTS

Les ramassages sont prévus tous les premiers
vendredis de chaque mois.

Sont considérés comme « monstres » : les ma-
telas et sommiers, les petits mobiliers usagés.
Ne sont pas considérés comme « monstres » et
ne seront pas ramassés : les objets de toute ac-
tivité économique, industrielle, artisanale, com-
merçante ainsi que les gravats, pièces automo-
biles et déchets de jardin.

Merci de déposer les objets la veille au soir et
non avant, afin de ne pas encombrer les rues et
empêcher la circulation des piétons.

Pour vos déchets et notamment les déchets
verts, la déchetterie située Route de Presles
dans la ZA Gilbert Pillet est à votre service.

DECHETTERIE

Pour l'essentiel des déchets ne pouvant être
pris en charge dans le cadre des collectes
en porte à porte ou par apport volontaire
aux différentes bornes (verre et papier), les
usagers sont dans l'obligation de se rendre à
la déchetterie.

Attention : avant de vous rendre à la déchet-
terie, vérifiez la liste des déchets acceptés par
ce service.

Conditions d'accès : l'accès est gratuit et ré-
servé aux particuliers habitants sur le territoire
du SIETOM. Une carte d'accès est établie en
déchetterie à partir d'une pièce d'identité et
d'un justificatif de domicile.

Adresse : ZA Gilbert Pillet - Route de Presles
Téléphone : 01 64 07 99 75 (de 9h à 17h du
lundi au vendredi).

HORAIRES D'OUVERTURE

D'octobre à avril :

Lundi et mardi, de 9h à 11h45 et de 14h à 18h
Mercredi et jeudi, fermé
Vendredi et samedi, de 10h à 18h
Dimanche, de 9h à 13h

De mai à septembre :

Lundi et mardi, de 9h à 11h45
et de 13h30 à 19h
Mercredi et jeudi, fermé
Vendredi et samedi, de 10h à 19h
Dimanche, de 9h à 13h

L'ÉCOUTE

GRETZOISE